

DÉPARTEMENT  
DE LA SAVOIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Arrondissement  
d'Albertville

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Commune  
AIME-LA-PLAGNE

de la Commune d'AIME-LA-PLAGNE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Maironi-Gonthier, Maire.

Conformément à l'article 54 de la Loi du 5 avril 1884, la séance a été publique.

Présents : Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Franck Chenal - Azélie Chenu - Hervé Chenu - Jean-Sylvain Costerg - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Michel Genettaz - Isabelle Gostoli De Lima - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - André Pellicier - Marie-Pierre Rebrassé - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain -

Excusés : Marie Martinod (pouvoir à Anthony Destaing) - Rose Paviet (pouvoir à Sabine Sellini) - Laétitia Rigonnet (pouvoir à Hervé Chenu) - Pascal Valentin (pouvoir à Anne Le Mouëllic) - Amélie Viallet (pouvoir à Sylviane Duchosal).

Absents : Murielle Chenal - Marie Latapie

Monsieur Anthony Destaing a été désigné secrétaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22

Votants : 27

Date de convocation : 18 novembre 2022

Date publication : 1<sup>er</sup> décembre 2022

#### **N°7 - DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL**

Madame le Maire expose qu'une DM n°2 est nécessaire afin de prendre en compte les modifications suivantes :

##### En fonctionnement :

- Inscription de recettes supplémentaires constatées en cours d'année, notamment sur la taxe de séjour qui avait été prévue de façon très prudente ;
- Suppression de la compensation de taxe RM par l'Etat prévue au budget primitif mais qui n'aboutira pas ;
- Augmentation des crédits alloués aux dépenses pour combler les dépassements liés aux hausses de prix et revalorisation du point d'indice des fonctionnaires par l'Etat. Financement en partie par les crédits libérés par le FPIC (notification moins élevée que la prévision budgétaire).

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	72 200	70	PRODUITS DES SERVICES	140 800,00
61531	Entretien de voirie	50 000	7022	Coupe de bois	52 000,00
60621	Combustibles	15 000	70388	Solde redevance RM + compensation Etat	88 800,00
6232	Livres harmonie (cadeaux aînés)	7 200			
012	CHARGES DE PERSONNEL	35 000	73	IMPOTS ET TAXES	- 68 000,00
64131	Rémunérations (revalorisation point indice)	35 000		Taxe de séjour	59 000,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS	- 40 120		Solde taxe RM	- 127 000,00
739223	FPIC	- 40 120	75	AUTRE PRODUITS DE GESTION COURANTE	25 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	37 320	757	Redevances versées par les DSP	25 000,00
			77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 600,00
			7788	Produits exceptionnels divers (rbt sinistres)	6 600,00
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	104 400		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	104 400

En investissement :

- La section de fonctionnement génère 37 320 € supplémentaires à destination de la section d'investissement, ce qui permet de participer au financement des enveloppes à valoir pour réévaluation des prix ;
- La vente de l'ancien CTM.

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 000	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	37 320
2044	Subventions d'équipement groupement pastoral Granier	3 000	021	Virement de la section de fonctionnement	37 320
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	510 000	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	40 000
21318	Bâtiments publics (enveloppe réévaluation prix CTM)	380 000	1323	DSIL 22 Construction CTM	40 000
21318	Bâtiments publics (virement crédits entre chap)	70 000			
21533	Réseaux EP	60 000			
23	PROVISION FINANCEMENT TRAVAUX	- 88 200	024	PRODUITS DE CESSON D'IMMOBILISATIONS	704 300
2313	Provision pour financement travaux	- 88 200		Vente ancien CTM	700 000
9081	REQUALIFICATION MONTALBERT	356 820		Vente véhicules	4 300
2313	SALLE POLYVALENTE + GARDERIE (enveloppe réévaluation prix)	356 820			
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	781 620		TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	781 620

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'approuver la Décision Modificative n°2 au budget principal.

AINSI DÉLIBÉRÉ

Le Maire,

Corine MAIRONI-GONTHIERO



Le secrétaire de séance,

Anthony DESTAING